

**FONDATION TREMBLANT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**FONDATION TREMBLANT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Situation financière	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
FONDATION TREMBLANT

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FONDATION TREMBLANT (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus et des revenus des encans, de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023, des produits des dons, des revenus des encans et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 et de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.



Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lévesque CPA Mont-Tremblant inc.<sup>1</sup>

Mont-Tremblant  
Le 28 février 2025

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121002

**FONDATION TREMBLANT****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024****7**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>REVENUS PROVENANT DE DONS</b> (note 7)	601 822 \$	747 262 \$
<b>SOIRÉE-BÉNÉFICE VINS &amp; FROMAGES - REVENUS NETS</b> (annexe A)	81 463	-
<b>ENCAN - REVENUS NETS</b> (annexe B)	45 967	98 502
<b>TOURNOI DE GOLF - REVENUS NETS</b> (annexe C)	41 029	37 348
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	27 328	33 543
	<b>797 609</b>	<b>916 655</b>
<b>CHARGES</b>		
Dons aux organismes	753 350	825 672
Consultants	76 309	94 534
Publicité et promotion	18 651	13 545
Assurances	3 638	2 353
Honoraires professionnels	3 386	3 225
Frais de représentation	1 761	1 039
Frais de bureau	1 758	623
Frais de déplacement	1 137	3 370
Intérêts et frais bancaires	277	254
Taxes et permis	125	37
	<b>860 392</b>	<b>944 652</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(62 783) \$</b>	<b>(27 997) \$</b>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024

8

				<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Affecté d'origine interne</b>	<b>Affecté d'origine externe</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	300 000 \$	-	1 187 351 \$	1 487 351 \$	1 515 348 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(62 783)	(62 783)	(27 997)
REVENUS DE DONS	-	500 000	-	500 000	-
DONS AUX ORGANISMES	-	(500 000)	-	(500 000)	-
<b>SOLDE À LA FIN</b> (note 6)	300 000 \$	-	1 124 568 \$	1 424 568 \$	1 487 351 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDATION TREMBLANT****SITUATION FINANCIÈRE****30 SEPTEMBRE 2024****9**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	758 967 \$	579 363 \$
Débiteurs (note 3)	159 767	179 088
Frais payés d'avance	785	2 778
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	151 610	491 347
	1 071 129	1 252 576
Placements (note 4)	383 336	259 004
	1 454 465 \$	1 511 580 \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	29 897 \$	24 229 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net affecté d'origine interne	300 000	300 000
Actif net non affecté	1 124 568	1 187 351
	1 424 568	1 487 351
	1 454 465 \$	1 511 580 \$

Événements postérieurs à la date du bilan (note 9)

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDATION TREMBLANT****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

10

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(62 783) \$	(27 997) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	19 321	(167 329)
Frais payés d'avance	1 993	(1 245)
Créditeurs et frais courus	5 668	24 229
	<b>(35 801)</b>	<b>(172 342)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(173 730)	(265 044)
Encaissement de placements	389 135	442 814
	<b>215 405</b>	<b>177 770</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>179 604</b>	<b>5 428</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>579 363</b>	<b>573 935</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>758 967 \$</b>	<b>579 363 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## **1. STATUT ET OBJECTIFS**

La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué le 24 janvier 1997 selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec.

La mission de la Fondation est de venir en aide aux enfants en contexte de défavorisation de la MRC des Laurentides afin de leur permettre d'avoir une meilleure qualité de vie, de se dépasser et de développer leur plein potentiel.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### **CONSTATATION DES PRODUITS**

#### *Revenus de dons*

Les apports sont constatés selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissable sont comptabilisés directement à l'actif net.

#### *Ventes de billets*

Les produits provenant des ventes de billets sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu et qu'ils sont reçus ou à recevoir si l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### *Revenus d'encan*

Les produits provenant des encans sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu et que les biens sont remis ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **CONSTATATION DES PRODUITS (suite)**

#### *Revenus d'intérêts*

Les revenus d'intérêts sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

#### *Services reçus à titre de bénévole*

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un grand nombre d'heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de la juste valeur de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### *Biens reçus à titre gratuit*

La Fondation tient annuellement un encan lors duquel elle vend des biens et services qui lui ont été donnés gratuitement. En raison de la complexité inhérente à la détermination de la juste valeur de ces biens et services reçus à titre gratuit, la valeur de ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### *Évaluation initiale*

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et frais courus.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## 3. DÉBITEURS

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dons à recevoir	134 653 \$	166 430 \$
Autres comptes à recevoir	12 395	-
Sommes à recevoir de l'État	10 119	10 110
Intérêts à recevoir	2 600	2 548
	<b>159 767 \$</b>	<b>179 088 \$</b>

Au 30 septembre 2024, les dons à recevoir d'une fondation représente 93 % des dons à recevoir totaux (90 % en 2023).

**4. PLACEMENTS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêt au taux de 1,10 %, échéant le 12 juin 2026.	103 336 \$	102 212 \$
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêt au taux de 4,50 %, échéant le 12 juin 2025.	101 610	101 004
Certificat de placement garanti de Coast Capital Savings, portant intérêt au taux de 4,15 %, échéant le 9 août 2027	61 000	-
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, portant intérêt au taux de 4,91 %, échéant le 27 juin 2025	50 000	-
Certificat de placement garanti de Community Trust, portant intérêt au taux de 4,2 %, échéant le 9 août 2027	61 000	-
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire, portant intérêt au taux de 1,40 %, échéant le 9 février 2026.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 5,09 %, échéant le 21 août 2028.	58 000	58 000
Certificat de placement garanti de Banque Home Equity, échu au cours de l'exercice	-	50 000
Certificat de placement garanti du Trust La Laurentienne, échu au cours de l'exercice	-	67 135
Certificat de placement garanti de la Banque B2B, échu au cours de l'exercice	-	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Western, échu au cours de l'exercice	-	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, échu au cours de l'exercice	-	40 000
Solde à reporter	534 946	718 351

**4. PLACEMENTS (suite)**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde reporté	534 946	718 351
Certificat de placement garanti du Trust La Laurentienne, échu au cours de l'exercice	-	32 000
	534 946	750 351
Placements réalisables au cours du prochain exercice	151 610	491 347
	<b>383 336 \$</b>	<b>259 004 \$</b>

**5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fournisseurs	3 320 \$	- \$
Frais courus	26 577	24 229
	<b>29 897 \$</b>	<b>24 229 \$</b>

**6. ACTIF NET AFFECTÉ**

L'actif net affecté d'origine interne consiste en un fond de prévoyance. En effet, le conseil d'administration a décidé de conserver un montant de 300 000 \$ en vertu duquel les ressources ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable de celui-ci.

L'actif net affecté d'origine externe provient des exigences de la Fondation 24H Tremblant qui exige de la Fondation qu'elle utilise la totalité des dons qui lui sont remis annuellement pour répondre à sa mission, sans y affecter des frais administratifs, des dépenses opérationnelles, des frais de collectes ou tout autre type de frais qui réduiraient le montant réel de sa portée.

**7. REVENUS PROVENANT DE DONS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fondation 24H Tremblant	550 000 \$	735 000 \$
Autres dons	26 822	6 285
Fondation Hewitt	25 000	-
	<b>601 822 \$</b>	<b>741 285 \$</b>

## **8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 septembre 2024 sont détaillés ci-après.

#### **RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux dons à recevoir. La Fondation a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la diminution des dons à recevoir.

#### **RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

#### **RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la diminution des placements.

## **9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

L'organisme s'est engagé à effectuer une refonte majeure de son site web au cours des mois suivant la fin d'exercice. La direction estime le coût à 7 600 \$.

## **10. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**FONDATION TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

17

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>SOIRÉE-BÉNÉFICE VINS &amp; FROMAGES - REVENUS NETS</b>		
Ventes de billets - vins et fromages	46 750 \$	- \$
Encan	41 550	-
Dons vins et fromages	19 973	-
	108 273	-
Frais de stationnement	7 320	-
Fournitures	538	-
Frais de fonctionnement	3 082	-
Dépenses de repas et boissons	15 870	-
	26 810	-
	81 463 \$	- \$

**ANNEXE B****ENCAN - REVENUS NETS**

Revenus Encan	40 330 \$	87 466 \$
Dons Encan	8 716	16 676
	49 046	104 142
Publicité et promotion	-	772
Frais de fonctionnement	3 079	4 868
	3 079	5 640
	45 967 \$	98 502 \$

**FONDATION TREMBLANT**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

18

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE C</b>		
<b>TOURNOI DE GOLF - REVENUS NETS</b>		
Vente de billets - golf	57 395 \$	50 525 \$
Encan	10 155	12 010
Dons Golf	3 320	1 415
	<b>70 870</b>	<b>63 950</b>
Frais de fonctionnement	11 344	7 293
Dépenses de repas et boissons	18 322	19 309
Fournitures	175	-
	<b>29 841</b>	<b>26 602</b>
	<b>41 029 \$</b>	<b>37 348 \$</b>